



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 27 octobre 2022 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal**

**Présents :**

M. BUONO David, Mme DONNEN Marie-Claire, M. GORENDS Roger, M. HENRY David, Mme LEGUILLETTE Mariette, M. MANGEOT Didier, Mme THIL Yolande

**Procuration(s) :**

M. DUDEK Eric donne pouvoir à M. GORENDS Roger, Mme MANGEOT Sylvie donne pouvoir à M. BUONO David

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BITSCH Lauryn, M. DUDEK Eric, Mme MANGEOT Sylvie

**Secrétaire de séance :** Mme DONNEN Marie-Claire

**Président de séance :** M. BUONO David

**01 - Budget Assainissement : Provision complémentaire de 500 €**

Après analyse des restes à recouvrer et sur avis du CDL, le conseil municipal décide de constituer une provision complémentaire de 500 € en 2022 sur le budget assainissement.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

**02 - Désignation d'un correspondant "Incendie et Secours"**

Un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01.11.2022.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

M. David HENRY, 2<sup>nd</sup> adjoint, se propose comme tel.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **03 - Désignation d'un correspondant "SIRTOM"**

Suite à l'intégration de la commune au sein du SIRTOM, il est nécessaire d'y désigner un correspondant.

M. David BUONO, maire, se propose comme tel.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **04 - Convention SANEF**

M. le Maire rappelle que cette nouvelle convention, proposée par la SANEF et concernant la gestion du pont de l'autoroute, est mieux-disante que la précédente, au sens où les intérêts de la commune y sont légitimement représentés.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **05 - Règlement de service de la STEU et tarification de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)**

M. le Maire rappelle la vocation de la PFAC, à savoir permettre aux propriétaires de bénéficier du service d'assainissement collectif et d'éviter ainsi la mise en place d'une installation d'assainissement individuel réglementaire.

En ce sens, il s'agit d'une redevance non fiscale dont est redevable le propriétaire, pour tout projet de construction ou construction existante.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation au financement de l'assainissement collectif en fonction de la surface exprimée en m<sup>2</sup> de surface de plancher et en fonction du type d'usage de la surface.

Il est proposé un montant facturé par m<sup>2</sup> de 20€.

La PFAC s'inscrira par la suite dans le règlement de service de l'assainissement, en cours d'élaboration.

La mise en place de cette redevance est effective à partir du 27/10/2022 pour toute nouvelle construction ou extension de construction ayant une incidence sur l'assainissement collectif.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **06 - OLC : Rapport d'activités 2021**

Il est fait lecture de ce rapport par Marie-Claire Donnen, conseillère communautaire.

### **07 - Procès-verbal du conseil municipal du 14/09/22**

Après lecture du CR par le Maire, il est proposé de valider ce dernier.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **08 - Mesures d'économie d'énergie (éclairage public)**

Procéder partiellement à la coupure de l'éclairage public permettrait à la commune un gain économique et un bénéfice écologique.

Par ailleurs, les différentes études démontrent qu'une telle mesure n'engendre pas d'insécurité, bien au contraire.

Après information de la population et la prise de l'arrêté correspondant, il est proposé de procéder à la coupure de l'éclairage public de 23h à 5h, et ce à partir du 9 novembre.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **09 - Affouage 2023.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté.
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2023

### **Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers**

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

### **Partage sur pied entre les affouagistes.**

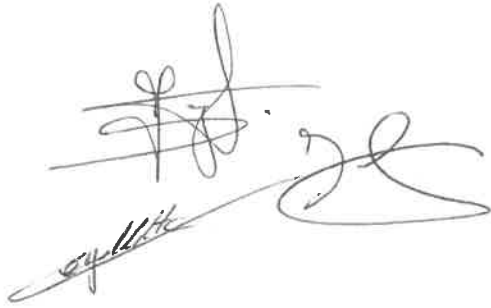
- Désigne comme bénéficiaires solvables
  - Messieurs HENRY David, MANGEOT Didier et GORENDS Roger

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- Décide de répartir l'affouage
  - par tête
  - par feu
  - moitié par tête, moitié par feu

- Fixe la taxe d'affouage à **10 €**

Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garants »)



- Cession de bois de chauffage à la mesure

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. BUONO David, Mme DONNEN Marie-Claire, M. GORENDS Roger, Mme LEGUILLETTE Mariette, M. MANGEOT Didier, Mme THIL Yolande, M. DUDEK Eric (représenté par M. GORENDS Roger), Mme MANGEOT Sylvie (représentée par M. BUONO David)

Contre : M. HENRY David

#### 10 - Réunions des commissions

#### 11 - Visite de M. Boisson, Sous-Préfet de Briey, le 30 novembre 2022

Fait à OLLEY  
Le Maire,

